



Réduction des formalités administratives

COOPÉRATION – RÉGION DE L'ATLANTIQUE

DÉFI	SOLUTION	RÉSULTAT
Fournir, de façon efficace, des services publics de qualité. Développer une économie régionale compétitive dans les provinces de l'Atlantique.	Le deuxième plan d'action du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique : Consolidons nos acquis : plan d'action atlantique 2005-2008.	Renforcer encore plus les liens régionaux et bénéficier davantage de la coopération régionale.



Consolidons nos acquis développe les initiatives lancées sous le premier plan d'action, *Travailler ensemble pour le Canada atlantique* 2001-2003. Depuis l'élaboration du plan d'action en juin 2005, les quatre provinces ont collaboré à un certain nombre de points importants.

En voici quelques-uns :

Énergie : Le Forum des ministres de l'Énergie de l'Atlantique a davantage rationalisé la réglementation et les ministres continuent à préconiser la coopération régionale en matière d'électricité, de pétrole et de gaz, d'énergies renouvelables et d'autres initiatives énergétiques.

Marchés publics : Les provinces ont élaboré et adopté des conditions générales normalisées pour la présentation et l'évaluation des soumissions dans le cadre des appels d'offres des gouvernements de l'Atlantique.

Assurances harmonisées : Les ministères provinciaux qui ont la responsabilité des assurances s'occupent de rédiger les dispositions et les règlements de la *Loi harmonisée sur les assurances dans les Maritimes*.

Environnement : Les ministres de l'environnement de l'Atlantique ont créé le Conseil des ministres de l'environnement de l'Atlantique en vue de collaborer officiellement à la résolution de questions environnementales telles que la nouvelle approche sur la gestion et la durabilité de l'environnement.

Transports : La stratégie harmonisée du camionnage réduit les formalités administratives et les obstacles commerciaux qui entravent cette industrie. Les initiatives comprennent l'harmonisation du transport de charges excédentaires, des programmes de formation des conducteurs de véhicules d'escorte et l'élaboration de pratiques pour appliquer ces mesures et la formation.

CITATION

« Une plus grande coopération régionale dans les Maritimes et la région de l'Atlantique est au cœur de notre vision pour un gouvernement du Nouveau-Brunswick plus compétitif. Nous croyons que notre province est plus forte lorsque nous travaillons de concert avec nos voisins de la région de l'Atlantique... »

L'honorable Bernard Lord

Premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le privé et le public collaborent pour réduire les formalités administratives